

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
Nombre de membre en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

DATE DE LA CONVOCATION :
09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Romain VANDEWALLE, Kévin, PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Jordi VERA, Nathalie BALTA, Roger RASPAUD et Aracéli MARTIN PIMENTEL.

Procuration : Marguerite BLASCO à Chantal DELGADO, Lionel TEBALDINI à Antoine MELGAR.

Étaient absents excusés : Marguerite BLASCO, Lionel TEBALDINI et Mireille RIBIERE.

Étaient absents non excusés :

Madame Chantal DELGADO a été élue secrétaire de séance.

ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Madame Paula RIBEIRO de ses fonctions de 3^{ème} adjointe, acceptée par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales en date du 8 juillet 2026 ;

Conformément à l'article L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales il convient de procéder au remplacement de la 3^{ème} adjointe pour la durée du mandat restant à courir.

Vu la délibération du samedi 21 mars 2026 portant à 4 le nombre d'adjoint pour la commune de Fourques,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Madame le Maire rappelle les règles du scrutin des élections des adjoints, que selon l'article L 2122-7 du CGCT, dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, quand il y a lieu d'élire un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours des scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu:

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mr Romain VANDEWALLE et Mr Kévin PAYEN MARTINEZ.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

Madame Fabienne BARRETT se porte candidate.

Monsieur Jordi VERA, Madame Nathalie BALTA et Monsieur Roger RASPAUD indiquent qu'ils ne veulent pas participer au vote.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletin : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Fabienne BARRETT 11 voix (ONZE voix)

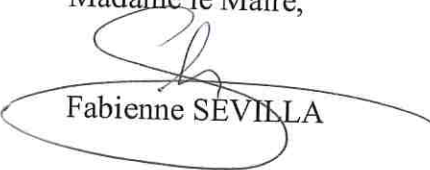
Fabienne BARRETT ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé adjointe au Maire : **Madame Fabienne BARRETT**, 3^{ème} adjoint, et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Madame le Maire,


Fabienne SEVILLA



La secrétaire de séance,


Chantal DELGADO

DELIBERATION – ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE

SEVILLA Fabienne, Maire

DELGADO Chantal, 1^{ère} AdjointeMELGAR Antoine, 2^{ème} AdjointVANDEWALLE Romain, 4^{ème} Adjoint

VERA Jordi, Conseiller Municipal

REBOURG Joël, Conseiller Municipal

RASPAUD Roger, Conseiller Municipal

TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

BARRETT Fabienne, Conseillère Municipale

BALTA Nathalie, Conseillère Municipale

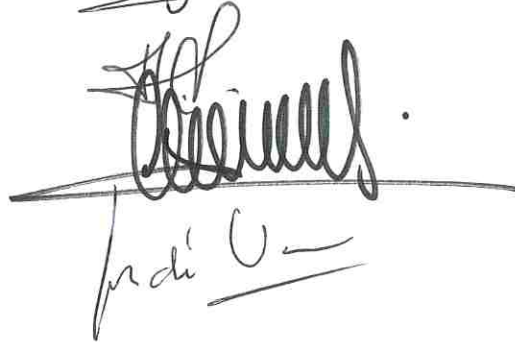
BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal

BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale

RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale

PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

MARTIN PIMENTEL Araceli



procuration à Antoine MELGAR



procuration à Chantal DELGADO

Absente

